

Comité technique de la DGPE (19 février 2019)

Le premier comité technique spécial de la DGPE pour l'année 2019 s'est tenu le 19 février, sous la présidence de Valérie Métrich-Hecquet, directrice générale de la DGPE.

La CFDT y était représentée par Cyrille Carayon, Agnès Desoindre, Gregor Appamon, Satia Pydiah et Claire Maurice.

En préambule, la directrice générale a remercié les nouveaux élus pour leur engagement et a rappelé son attachement au dialogue social.

Bilan de la campagne de télétravail 2019

À la DGPE, 17 % des agents vont bénéficier du télétravail en 2019, pour une durée comprise entre 0,5 et 2 jours par semaine selon les situations. La directrice générale ne souhaite pas qu'un agent puisse bénéficier du télétravail avant d'avoir passé une période d'environ un an dans la structure ; 6 des 7 refus de télétravail pour 2019 reposent sur ce motif. Elle considère en effet d'une part que cette période est nécessaire pour bien s'intégrer dans la structure, et d'autre part qu'un passage trop rapide en télétravail pourrait déstabiliser le

bureau.

La CFDT a demandé que cette modalité soit clairement exposée aux agents lors des entretiens d'embauche, afin qu'ils puissent s'engager en connaissance de cause.

Primes 2018

Trois bilans distincts ont été présentés :

- techniciens, IAE, corps de l'enseignement, contractuels du statut unique ;
- IPEF ;
- corps soumis au Rifseep (administrateurs civils, attachés d'administration, secrétaires administratifs, adjoints administratifs et techniques).

Concernant le CIA exceptionnel versé en 2018 dans le cadre du Rifseep, la DGPE a rappelé qu'il s'agissait d'une mesure ponctuelle qui n'avait pas nécessairement vocation à être reconduite ; très peu de recours ont été enregistrés.

Bilan de la mobilité d'automne 2018

Le nombre de postes vacants sans candidats est de 8 (il était de 21 lors de la campagne de mobilité de l'automne 2017). La directrice générale constate que les efforts effectués pour attirer les candidats se font sentir.

La CFDT a profité de la présentation de ce bilan pour alerter



la directrice générale sur les points suivants :

– certains agents ont eu le sentiment que la présentation qui leur avait été faite de leur poste ne correspondait pas à la réalité du poste, notamment en ce qui concerne les ratios de temps devant être consacrés aux différentes missions. La directrice générale entend cette difficulté et conçoit que les agents concernés puissent souhaiter quitter leur poste avant 3 ans. Elle souligne toutefois qu'une telle demande de départ « anticipé » ne peut s'admettre que si elle est justifiée ; il faut donc bien distinguer la situation de l'agent à qui l'on a présenté un poste d'une manière qui ne correspond pas à la réalité de celle de l'agent qui s'aperçoit simplement que son nouveau poste ne lui plaît pas ;

– malgré la diminution du nombre de postes restés vacants, certains postes demeurent difficiles à pourvoir. La mission des affaires générales (MAG) précise que les postes liés à la gestion des aides sont ceux qui attirent le moins ; à l'inverse, les postes liés aux thématiques environnement-climat et international sont ceux qui attirent le plus. Il faut s'interroger sur les raisons de cette situation : les représentants du personnel ont notamment évoqué le niveau d'exigence trop élevé des recruteurs, la cotation des postes, les difficultés procédurales pour recruter des agents provenant de la FPT.

En conclusion de cet échange, la DG a indiqué qu'un travail de refonte des fiches de poste était déjà initié, et qu'il prendra en compte ces réflexions.

La CFDT a également demandé le sentiment de la directrice générale sur la répartition des moyens humains au sein de la DGPE.

Celle-ci a répondu que la logique classique qui consiste à remplacer un agent par un autre agent sur le même poste sans se poser de questions devait être revue. Elle considère qu'un agent qui quitte un poste peut ne pas être remplacé si cela se justifie, et donner lieu à la création d'un nouveau poste au sein d'un autre bureau de la DGPE qui aurait besoin de renfort.

Exécution du budget 2018

Concernant le poste « frais de déplacement », qui est le premier poste de dépenses, la directrice générale a indiqué que des détails (nombre et coût moyen) seront fournis la prochaine fois sur la répartition entre déplacements en France métropolitaine, en Outre-Mer, en Europe, à l'international hors Union européenne.

Il est à noter que le projet de budget 2019 n'a pas été abordé du fait que le montant des crédits de fonctionnement de la DGPE au titre de l'année 2019 sur le programme 215 n'est, à

l'heure actuelle, toujours pas connu.

Projet d'études de densification des locaux de l'administration centrale

Il s'agit d'un recensement concernant l'occupation du patrimoine de l'État, mené dans tous les ministères. Pour le ministère de l'Agriculture, le secrétariat général en est en charge et a procédé à une étude sur plan dans un premier temps (avec le critère de 12 m² par agent, bureaux et salles de réunion cumulés, sauf celles qui sont aveugles). Il doit ensuite effectuer des visites sur place pour évaluer la disponibilité réelle compte tenu de la configuration des locaux.

La CFDT a demandé que des représentants syndicaux puissent les accompagner.

La directrice générale a indiqué qu'un courriel d'information serait envoyé à tous les agents, préalablement à toute visite.

Situation du BAT (à la demande de la CFDT)

La CFDT a appris, la veille de ce comité technique, l'existence d'un projet de réorganisation de la direction, concernant notamment le bureau des actions territoriales et des services aux collectivités territoriales (BAT). Présenté aux agents du BAT vendredi 15 février 2019, ce projet

consisterait à déplacer les missions de ce bureau et les agents concernés, en les répartissant au sein de la SDPAC (BCDR et BAZDA) ; les quelques missions indépendantes des politiques européennes pourraient être récupérées par un ou d'autres bureaux (à préciser).

La CFDT ne remet pas en cause le bien-fondé de la réflexion relative à cette réorganisation, dont les motivations lui ont été exposées par le directeur général adjoint (la directrice générale ayant dû quitter la réunion). Cependant, la méthode employée pour annoncer la situation aux agents du BAT lui semble pour le moins inopportune (intervention du chef de service et du sous-directeur lors d'une réunion de bureau, sans aucune alerte préalable).

La CFDT fait part de l'inquiétude des agents du BAT quant à l'effectif du bureau-cible (17 à 20 agents) et quant à la différence d'approche entre leurs méthodes de travail : pour le BAT, travail en réseau inhérent à la mission de co-animation du Réseau rural, lui-même placé sous une gouvernance à trois (régions de France, CGET et ministère de l'Agriculture), pour la SDPAC, procédures de travail logiquement plus verticales et hiérarchisées. En résumé, ce qui s'exprime est la crainte d'un « choc des cultures ».

La CFDT souligne l'importance de l'implication du management pour une bonne « prise de greffe ».

La directrice générale et son adjoint rencontreront rapidement les agents du BAT. En tout état de cause, le projet de réorganisation (notamment la création de pôles au sein du BCDR) sera présenté au comité technique, donc a priori lors d'un CTS anticipé (le prochain CTS devant se tenir en juin).

Questions diverses (à la demande des représentants du personnel)

Dématérialisation des parapheurs

La question de la dématérialisation des parapheurs a de nouveau été évoquée. Il a été fait état de l'expérimentation mise en œuvre au sein de la DMOM. Des contacts ont été pris avec le secrétariat général ainsi qu'avec les services du premier ministre pour obtenir un appui, car la réflexion sur ce sujet n'a pas vocation à être restreinte à la DGPE.

Travaux de remplacement des huisseries dont les joints contiennent de l'amiante :

Les travaux vont se dérouler du 20 février au 18 octobre 2019 par tranches de trois semaines. Cinq à six agents seront concernés lors de chaque tranche ; ils seront réaffectés temporairement soit dans les bureaux libres les plus proches, soit dans une grande salle agréable (063) disposant d'une vue sur le jardin. Les travaux seront effectués par une entreprise spécialisée. Toutes les mesures de prévention vis-à-vis d'éventuels risques de contamination seront prises, sachant

que ces risques sont faibles puisque dans le cas présent il ne s'agit pas d'amiante sous forme de fibres susceptibles de se retrouver dans l'air ambiant.

Parking vélo

Ce point fait partie de l'étude diligentée par le bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments (BSMB) sur le réaménagement du site de Barbet-de-Jouy (flux piétons, vélos, voitures). Les conclusions devraient être rendues à la fin du 1^{er} semestre 2019.

Constat de la saturation récurrente du réseau G:

La CFDT demande que tout risque de dysfonctionnement soit anticipé.

La MAG-RH est chargée de faire le point avec le service informatique du ministère.

Constat de dysfonctionnements récurrents de la visioconférence

La MAG-RH est chargée de faire le point avec le service informatique du ministère